

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2025

RENFORCER LA STABILITÉ ÉCONOMIQUE ET LA COMPÉTITIVITÉ DU SECTEUR
AGROALIMENTAIRE - (N° 1104)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N° 48

présenté par
M. Travert

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« attribuable à »,

les mots :

« avoir obtenue du fait de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.